

Conseil d'Administration restreint Délibération N°CAR-2024-10-18-04

Séance du 18 octobre 2024

Objet : Composition du comité de sélection (choix du nombre de membres) au titre du recrutement d'un MCF section 04, et un MCF section 11, campagne 2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration réunis en formation restreinte aux enseignants de créer un comité de sélection du concours MCF campagne 2025, composé de 10 (dix) membres par COS sur :

- Le support 05MCF0012
- Le support 11MCF0035

Les membres du conseil d'administration réunis en formation restreinte ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

La Directrice de l'IEPG,

Sabine SAURUGGER

